

TNS Ires

Le congé parental au Luxembourg

Sondage d'évaluation pour le
Ministère de la Famille, de
l'Intégration et à la Grande Région

conférence de presse du 2 mars 2015

Luxembourg, février 2015



TNS Ires - Sondage sur le congé parental au Luxembourg
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

© TNS 2015



Table des matières

1

Contexte 03

2

Méthodologie 05

3

Résultats de l'enquête 07

1

Contexte



Objectifs et périmètre de l'enquête

Mission

Réalisation d'un sondage dans le cadre de l'évaluation du congé parental existant, de la satisfaction des personnes qui l'ont pris, respectivement les raisons pour lesquelles il n'a pas été pris.

Cette mission a été menée dans le cadre des travaux du Ministère de la Famille.

Elle a pour objectif de permettre d'être en mesure de mieux orienter la réforme en fonction des besoins des parents et des familles, de l'aménagement du temps de travail, afin de donner un nouveau souffle à l'idée du congé parental, e.a. dans un souci d'égalité entre hommes et femmes et d'un meilleur équilibre vie privée - travail (work life balance):

- La population résidente et celle des travailleurs frontaliers de 18 à 45 ans, ayant des enfants
- Actifs au Luxembourg : ayant une activité professionnelle actuellement & personnes ayant eu une activité professionnelle avant d'avoir des enfants, respectivement ayant interrompu leur activité professionnelle temporairement ou définitivement suite à la naissance des enfants du couple

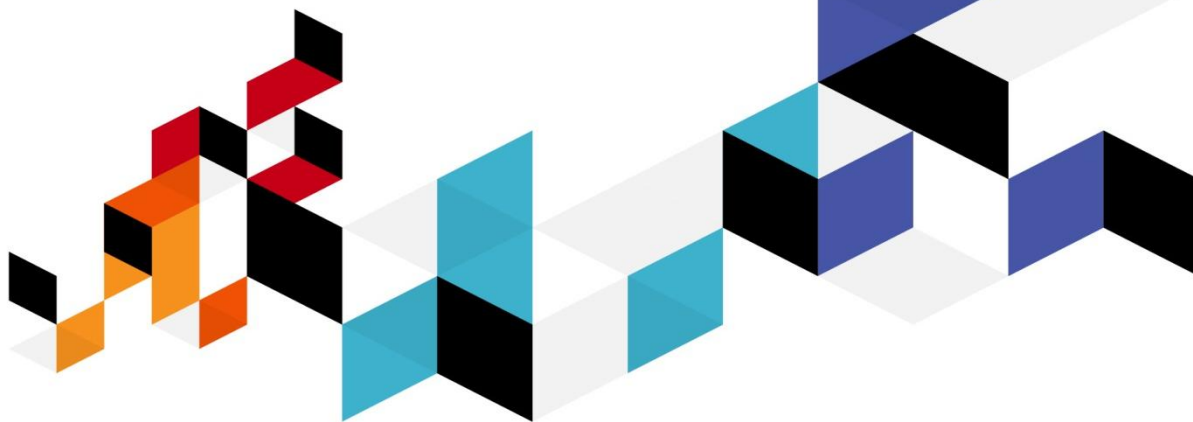
Ainsi les champs d'analyse couverts par l'étude sont les suivants:

- ❑ **Notoriété et degré d'information** sur l'existence du congé parental
- ❑ **Raisons** de la prise ou non du congé parental
- ❑ **Disposition** à prendre ou non le congé parental si la loi était réformée



2

Méthodologie



Méthodologie

Échantillon

- ❖ **1.019 personnes** actives, âgées entre 18 et 45 ans, qui ont des enfants et qui résident au Luxembourg.
- ❖ **216 personnes** actives, âgées entre 18 et 45 ans, qui ont des enfants et qui résident dans les 3 pays frontaliers (France, Allemagne et Belgique).

Mode de recueil

- ❖ **Questionnaire complété pour moitié par CAWI** (enquête online) et par **CATI** (enquête téléphonique)

Période d'enquête

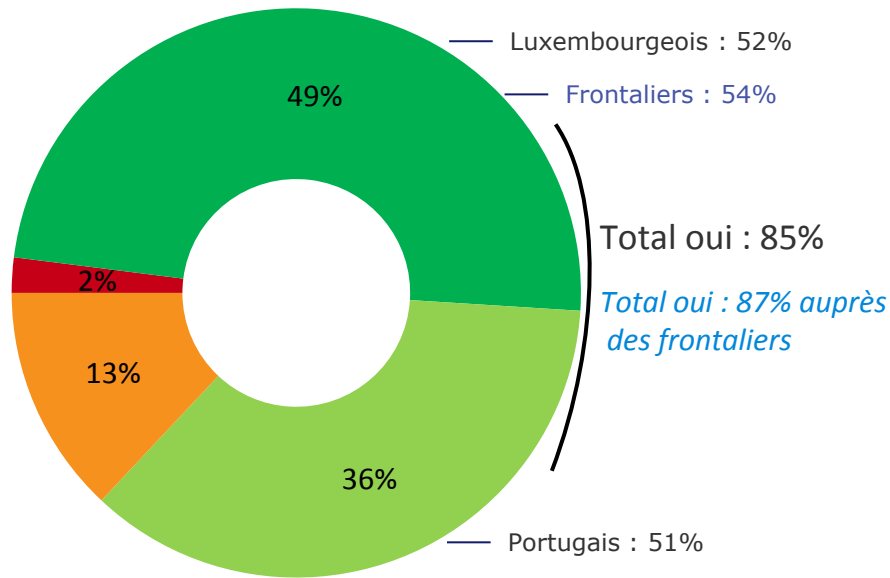
- ❖ **La collecte des données a eu lieu du 14 au 30 janvier 2015**

3

Résultats de l'enquête



Notoriété du congé parental au Luxembourg



- non, ne connaît pas l'existence du CP au Luxembourg
- oui, connaît l'existence du CP de façon plutôt précise
- oui, connaît l'existence du CP de façon plutôt approximative
- sans aucune modalité précise

Base : Tous

Q1. Connaissez-vous l'existence du congé parental au Luxembourg, c'est-à-dire le droit de chaque salarié de se mettre en congé de son travail (6 mois à temps plein ou 12 à mi-temps) à la naissance de son enfant, que ce soit la mère ou le père?

Selon le niveau d'instruction

Jusqu'à second. 1^{er} cycle : 71%

Secondaire 2^{ème} cycle : 83%

Bac +1 à 3 : 92%

Bac +4 et plus : 94%

Selon l'âge

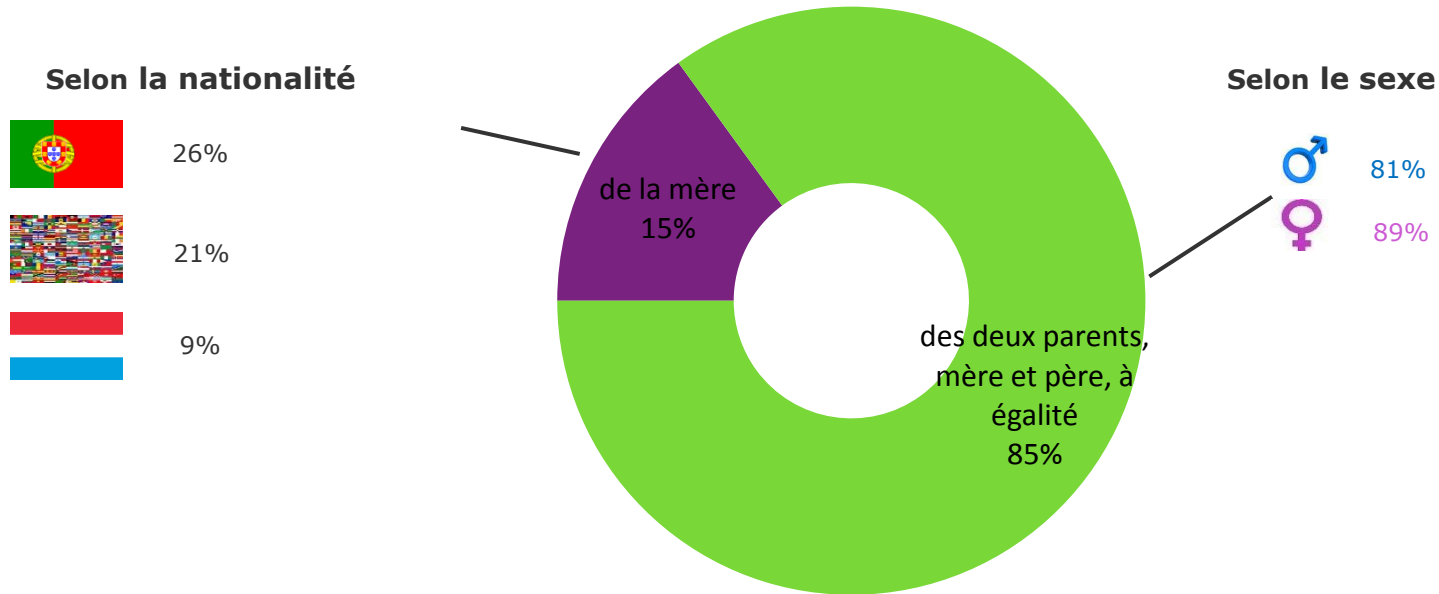
18-24 ans : 61%

25-34 ans : 86%

35-39 ans : 90%

40-45 ans : 83%

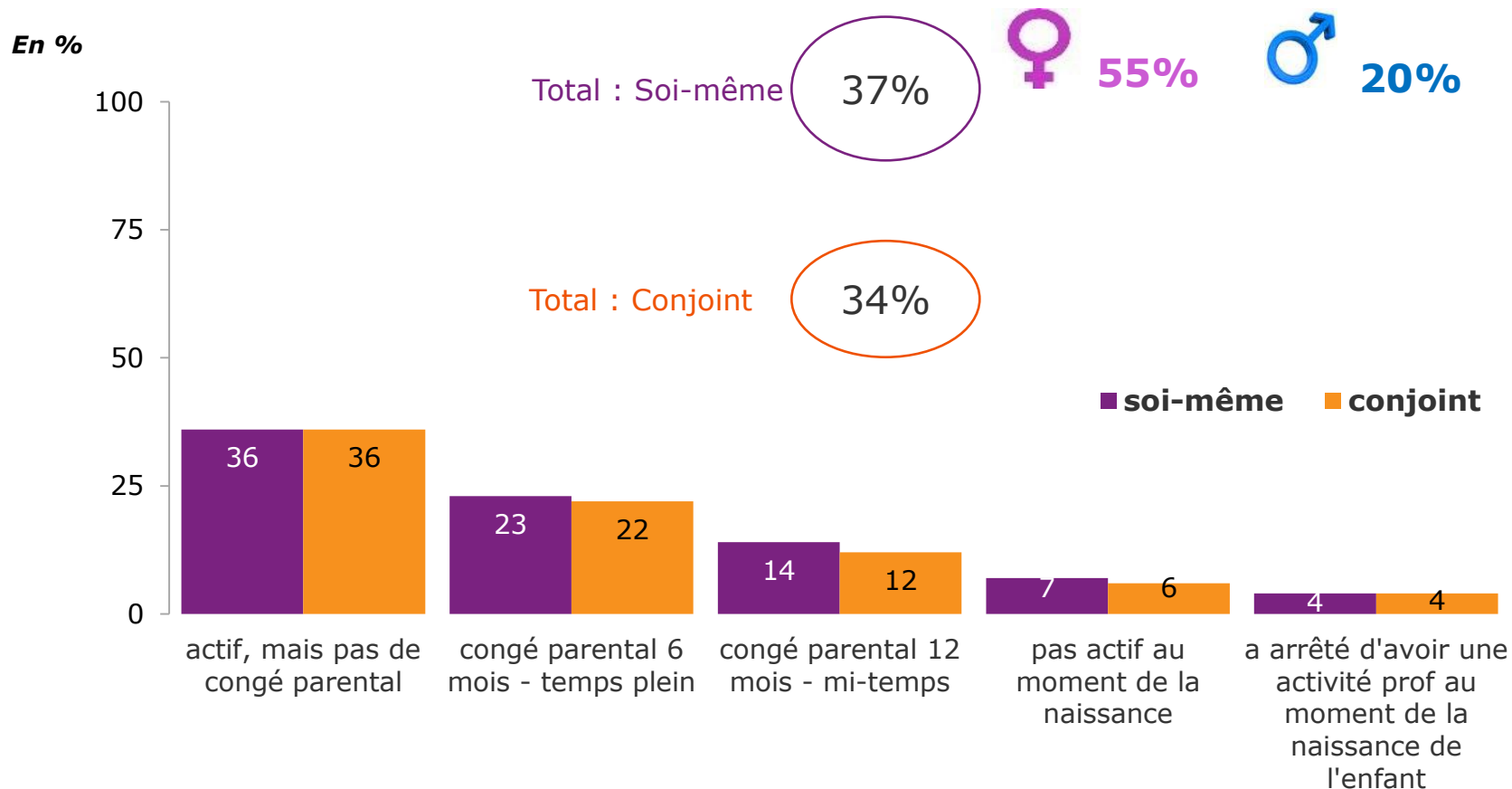
Le congé parental : d'après vous une mesure au bénéfice ...



Base : Tous

Q2. Pensez-vous que le congé parental doit avant tout être une mesure au bénéfice?

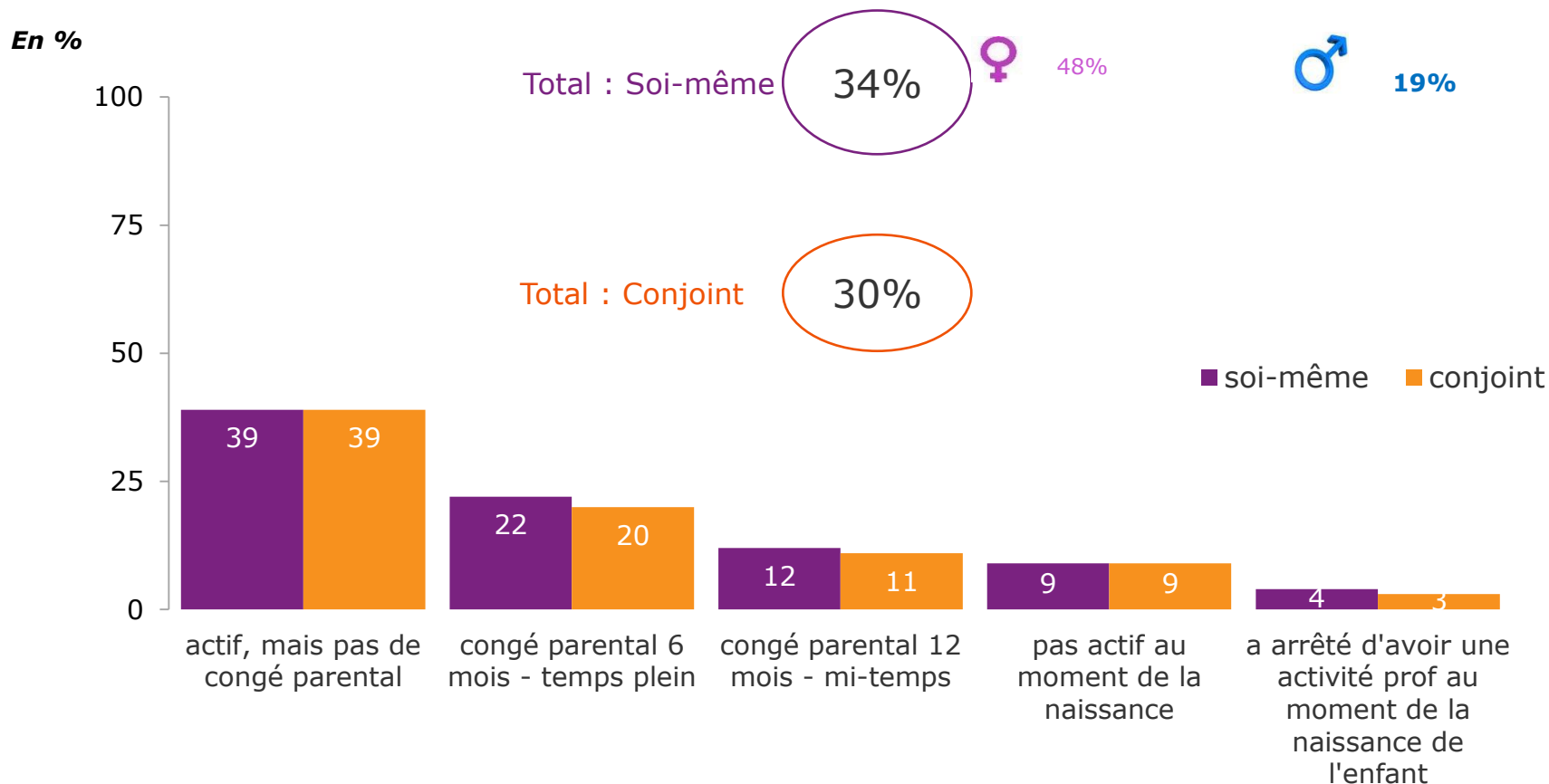
Prise d'un congé parental de 6 ou 12 mois - 1^{er} enfant



Base : Tous

Q3. Pouvez-vous nous indiquer si vous avez pris un congé parental de 6 ou 12 mois, respectivement si votre conjoint a pris un congé parental de 6 ou 12 mois?

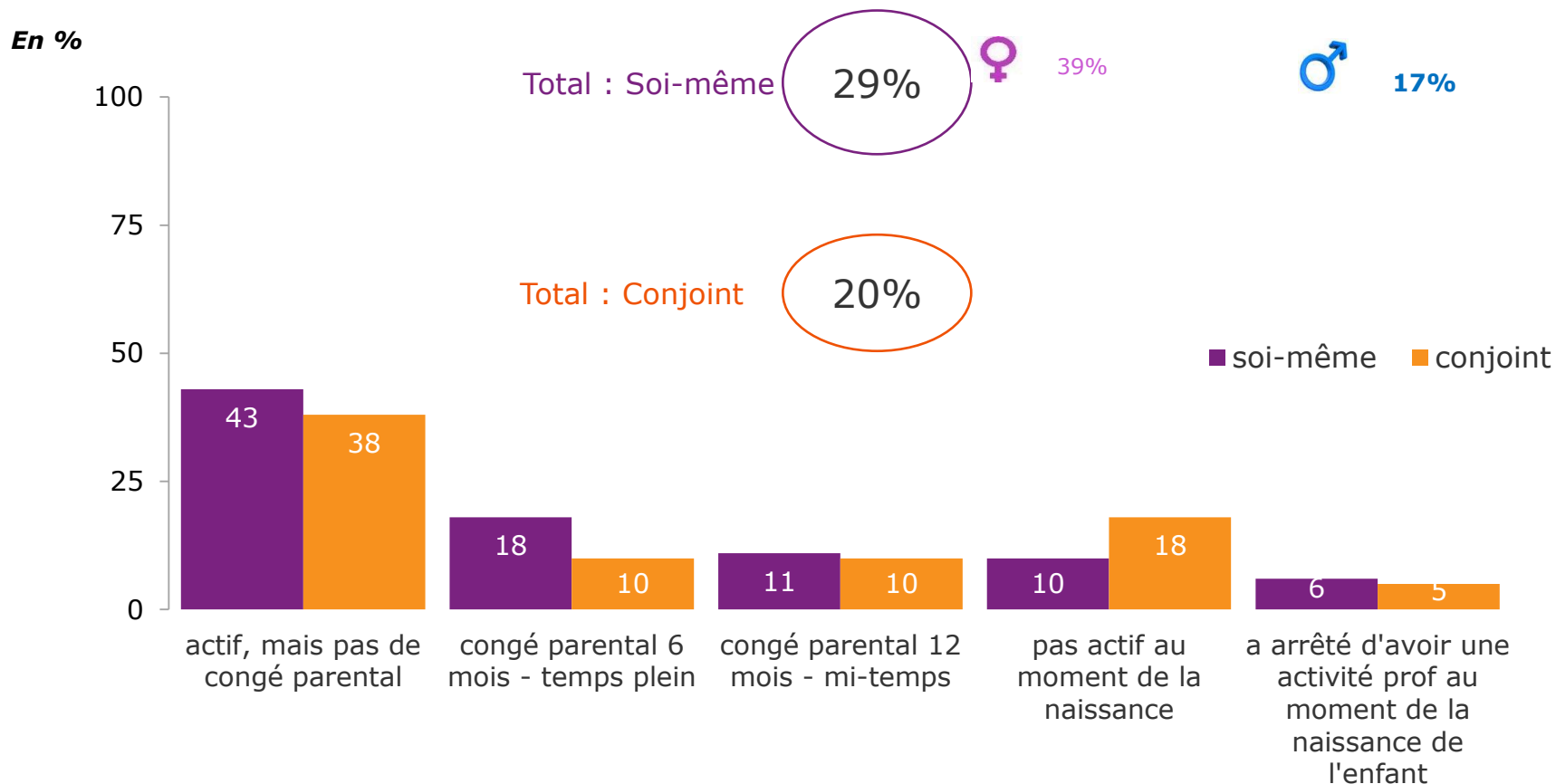
Prise d'un congé parental de 6 ou 12 mois - 2^{ème} enfant



Base : Tous

Q3. Pouvez-vous nous indiquer si vous avez pris un congé parental de 6 ou 12 mois, respectivement si votre conjoint a pris un congé parental de 6 ou 12 mois?

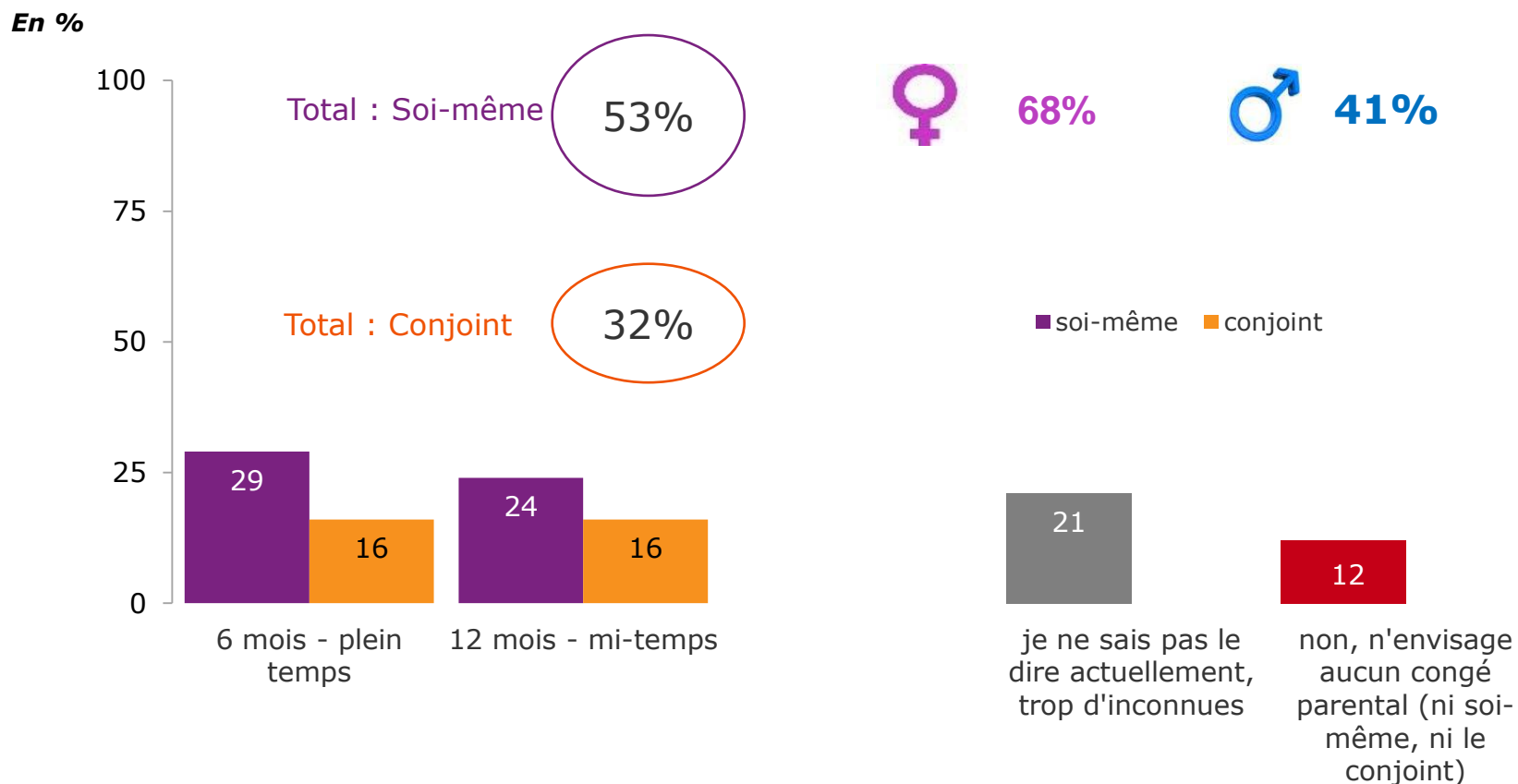
Prise d'un congé parental de 6 ou 12 mois - 3^{ème} enfant



Base : Tous

Q3. Pouvez-vous nous indiquer si vous avez pris un congé parental de 6 ou 12 mois, respectivement si votre conjoint a pris un congé parental de 6 ou 12 mois?

Considération pour prendre le congé parental de 6 ou 12 mois, tel qu'il est actuellement réglé par la loi

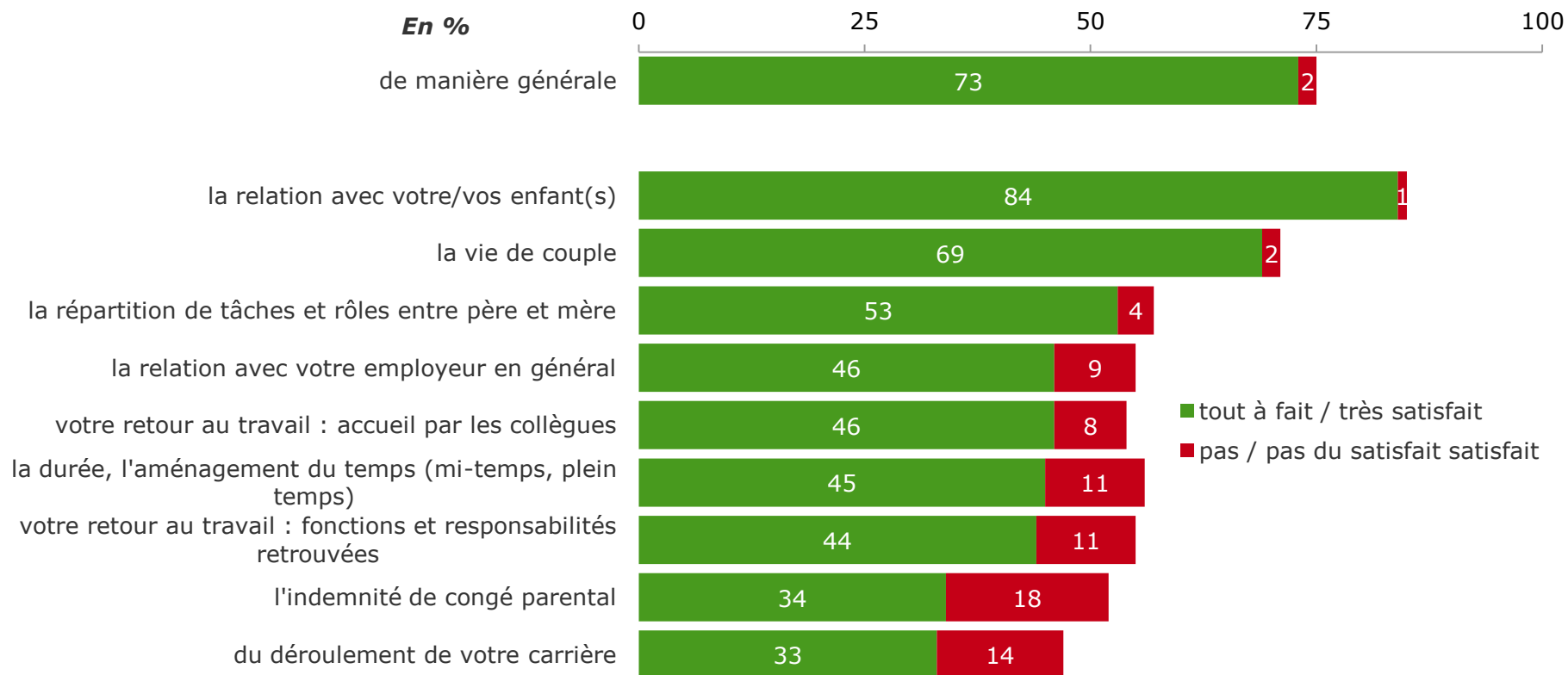


Base : Personnes qui envisagent d'avoir d'autres enfants

Q6. Pouvez-vous nous dire, si vous envisagez de prendre vous-même, respectivement votre conjoint le congé parental de 6 ou 12 mois, tel qu'il est actuellement réglé par la loi?

Satisfaction personnelle du congé parental à la naissance des enfants

très satisfait versus pas satisfait

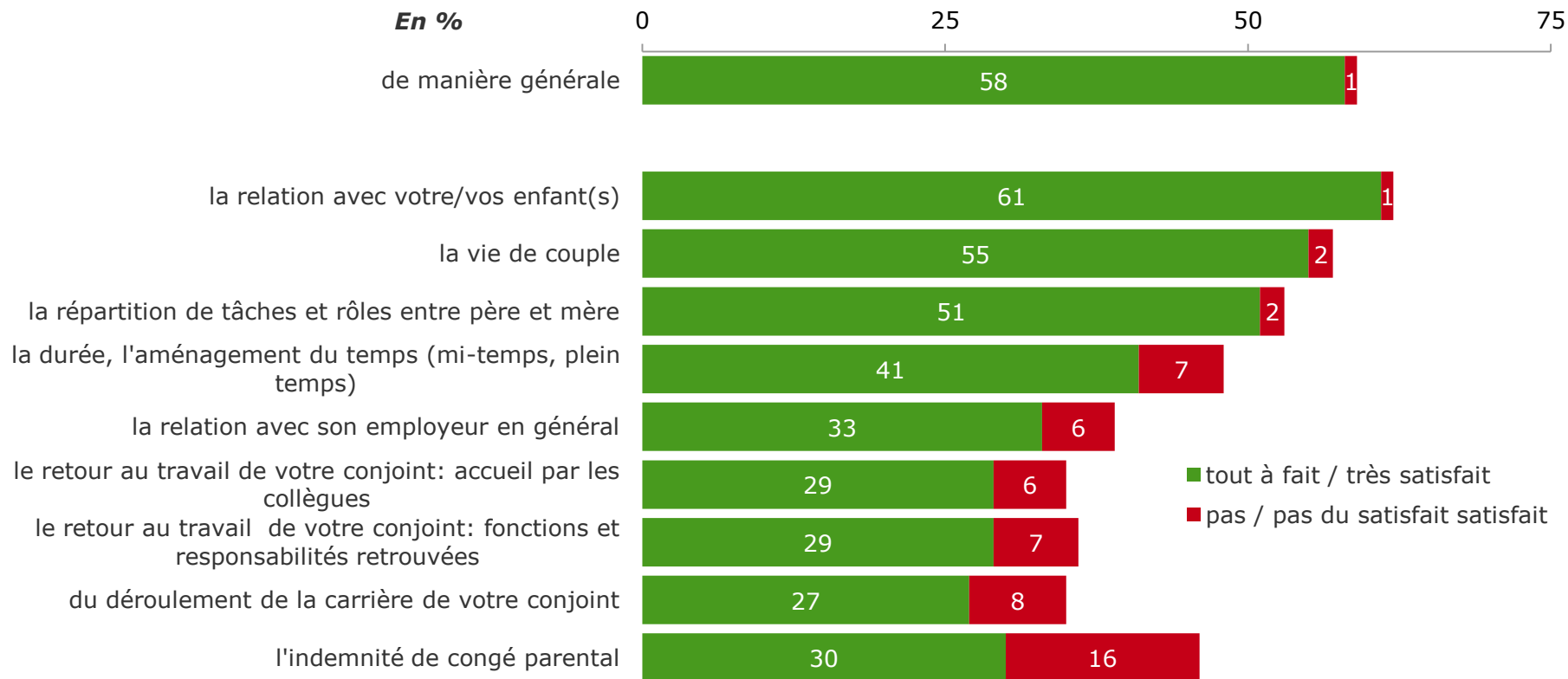


Base : Parents qui ont pris au moins un congé parental

Q12. Dans quelle mesure avez-vous personnellement été satisfait du congé parental (que vous avez pris vous-même et/ou votre conjoint) sur les points suivants à la naissance des enfants?

Satisfaction du conjoint pour le congé parental à la naissance des enfants

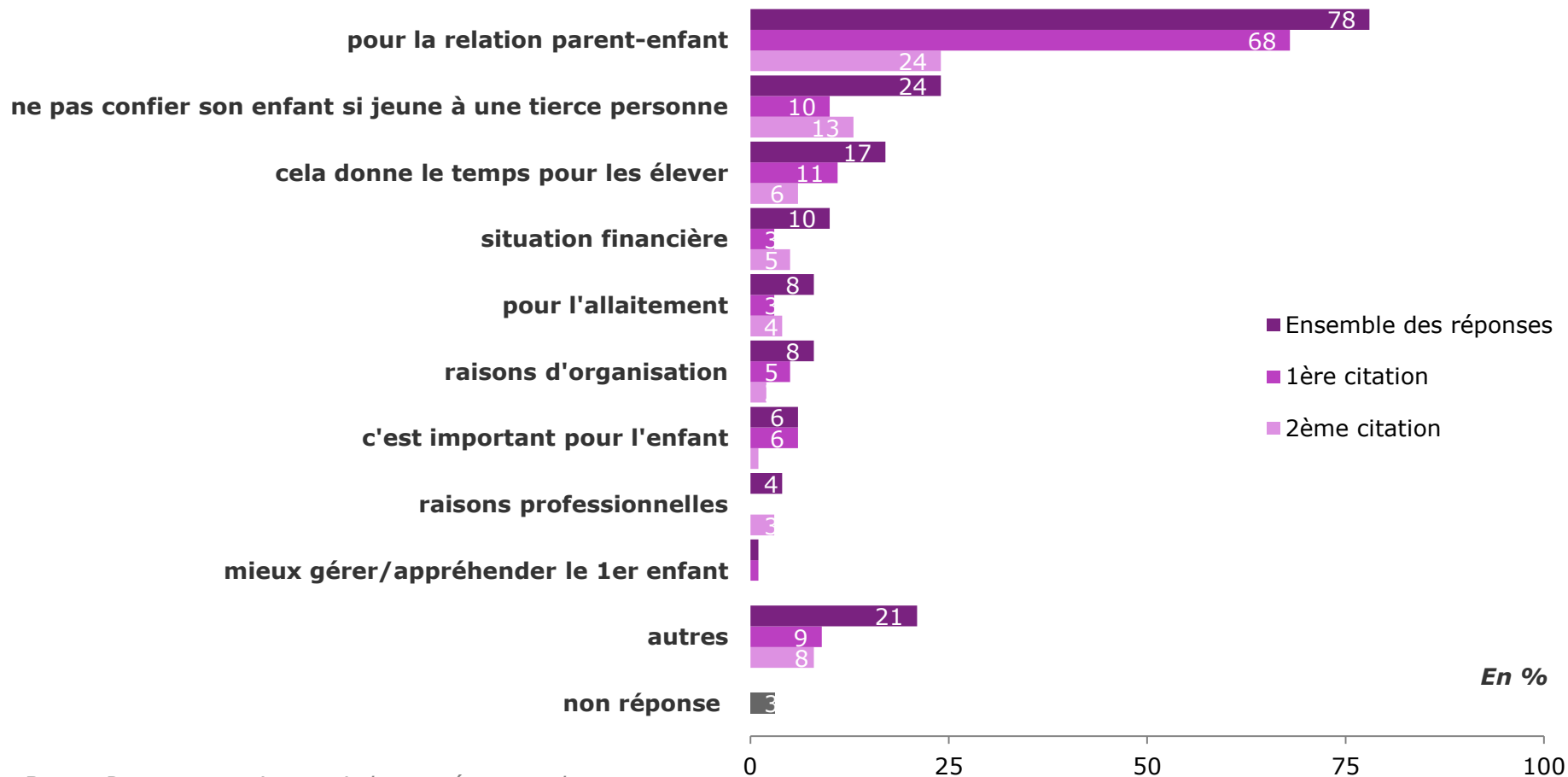
très satisfait versus pas satisfait



Base : Parents qui ont pris au moins un congé parental

Q13. Et dans quelle mesure pouvez-vous nous dire si votre conjoint a été satisfait du congé parental (que vous avez pris vous-même et/ou votre conjoint) sur les points suivants à la naissance des enfants?

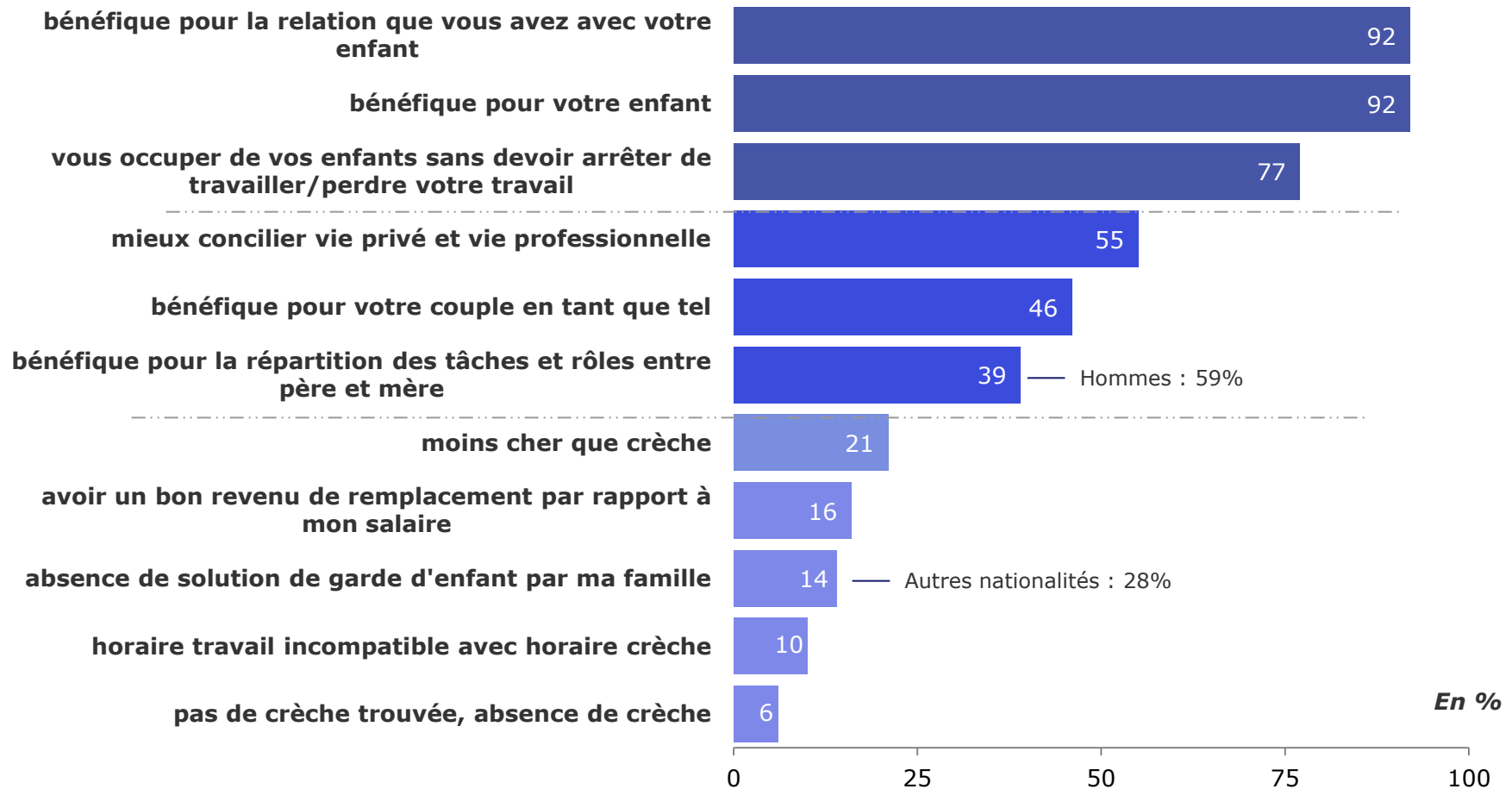
Raisons spontanées pour lesquelles le congé parental a été pris personnellement à la naissance des enfants



Base : Personnes qui ont pris le congé parental

Q10. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons vous avez pris personnellement le congé parental à la naissance de certains de vos enfants, respectivement de tous vos enfants ? Veuillez donner vos raisons par ordre d'importance.

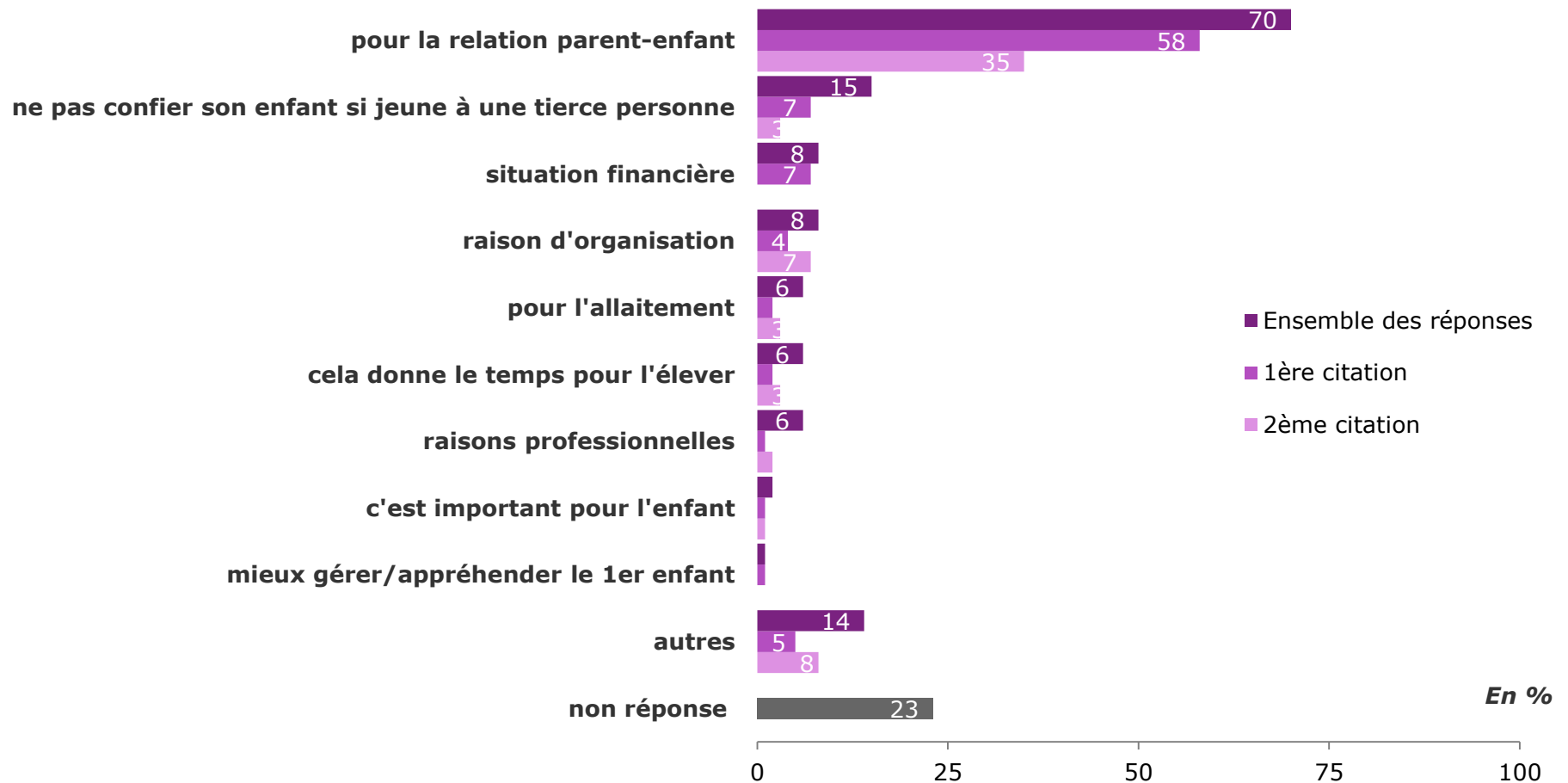
Raisons (liste à l'appui) qui ont poussé à prendre le congé parental à la naissance des enfants



Base : Personnes qui ont pris le congé parental à la naissance de leurs enfants

Q11. Pouvez-vous nous indiquer les raisons de votre choix de prendre le congé parental à la naissance d'un ou plusieurs de vos enfants?

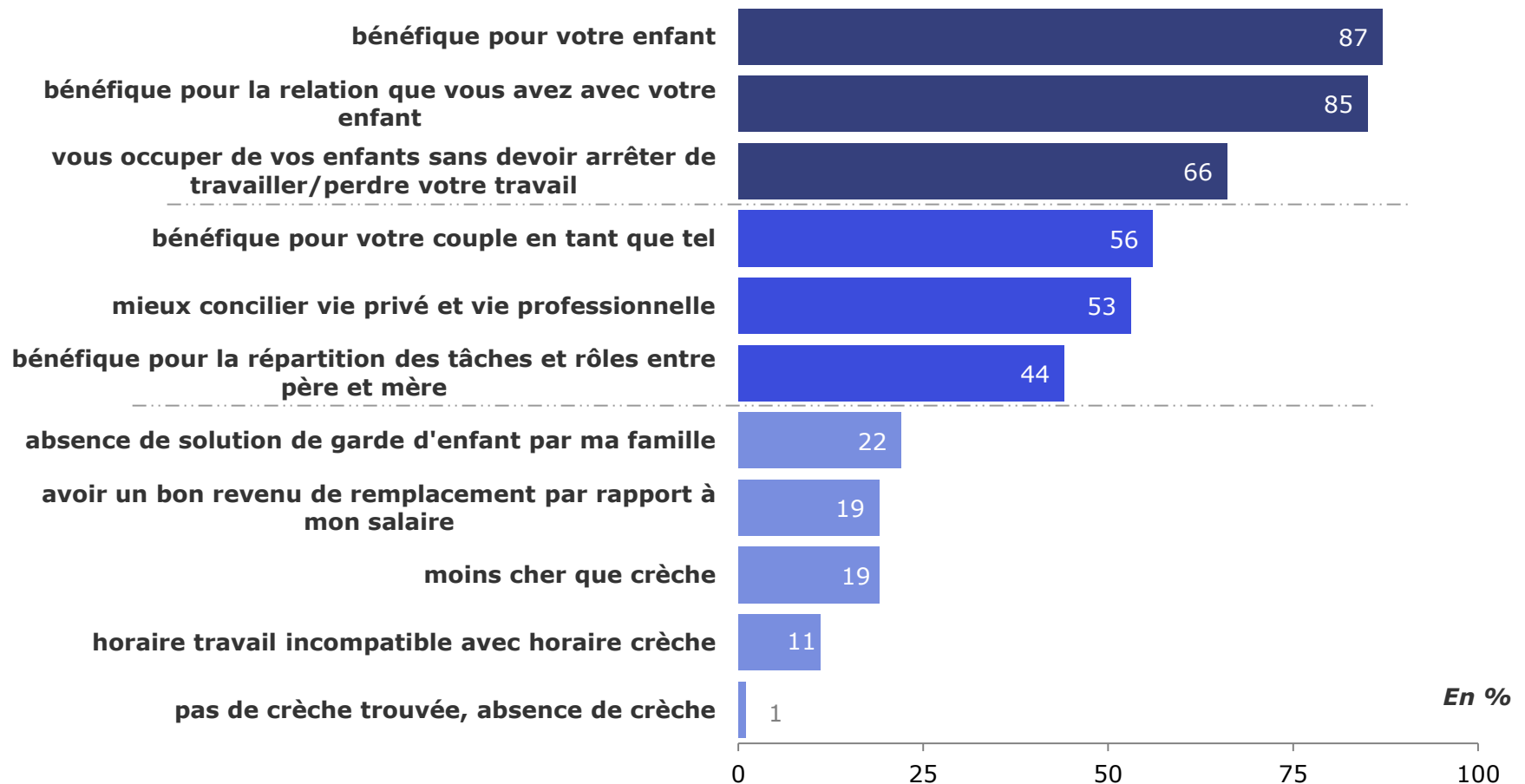
Raisons spontanées qui font qu'actuellement le congé parental serait pris à la naissance du prochain enfant



Base : Personnes qui envisagent d'avoir des enfants en prenant le congé parental

Q17. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons vous, prévoyez actuellement de prendre le congé parental à la naissance du prochain enfant que vous envisagez d'avoir ? Veuillez indiquer vos raisons par ordre d'importance.

Raisons (liste à l'appui) qui font que le congé parental est prévu d'être utilisé à la naissance du prochain enfant



Base : Personnes qui envisagent d'avoir des enfants en prenant un congé

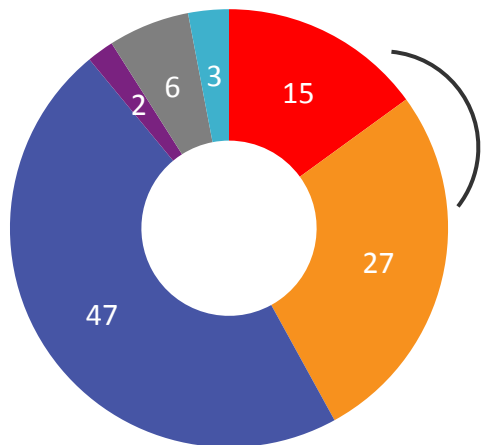
Q18. Parmi les raisons suivantes quelles sont celles qui font que vous, prévoyez actuellement de prendre le congé parental à la naissance du prochain enfant que vous envisagez d'avoir?

Regrets que le congé parental n'ait pas été pris

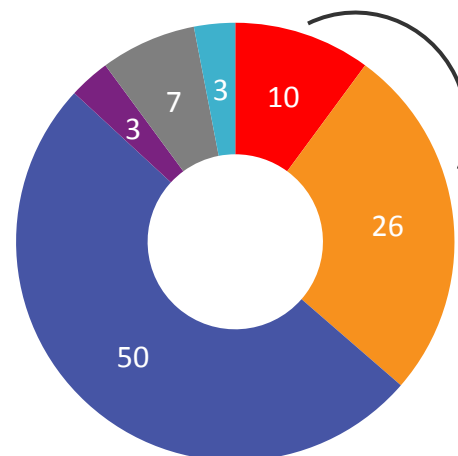
42% des personnes regrettent le fait de ne pas avoir pris le congé parental

47% des hommes – 36% des femmes
46% des diplômés post BAC
45% des salariés du privé – 34% des fonctionnaires

36% des personnes regrettent le fait que leur conjoint n'ait pas pris le congé parental



- oui, je le regrette vraiment beaucoup
- oui, je le regrette
- non, je ne le regrette pas
- autre
- ne sais pas le dire
- le congé parental n'existait pas

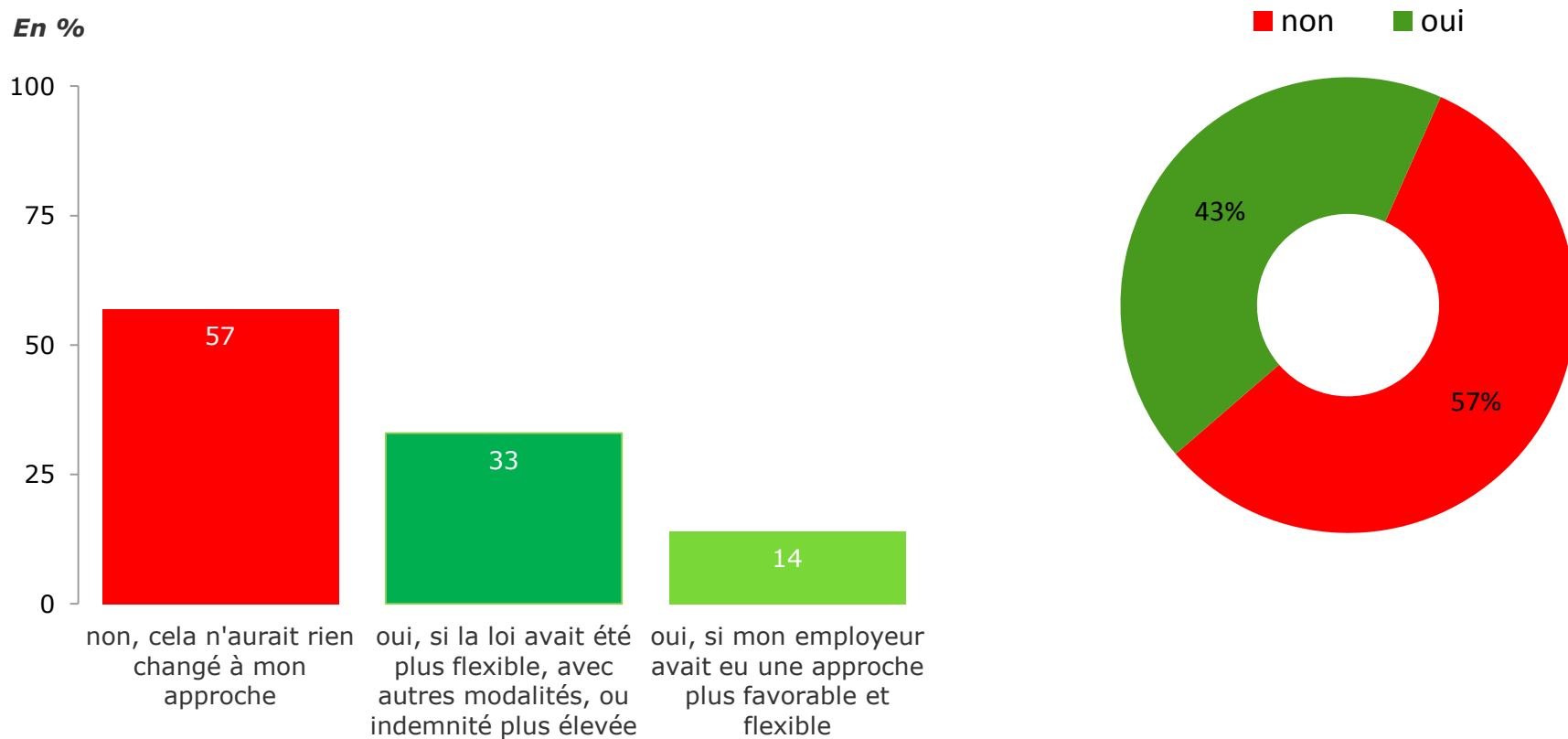


Base : Personnes qui n'ont pas pris ou dont le conjoint n'a pas pris le congé parental

Q4. Regrettez-vous que vous n'ayez pas pris ou pu prendre de congé parental personnellement?

Q5. Regrettez-vous que votre conjoint n'ai pas/n'ait jamais pris de congé parental?

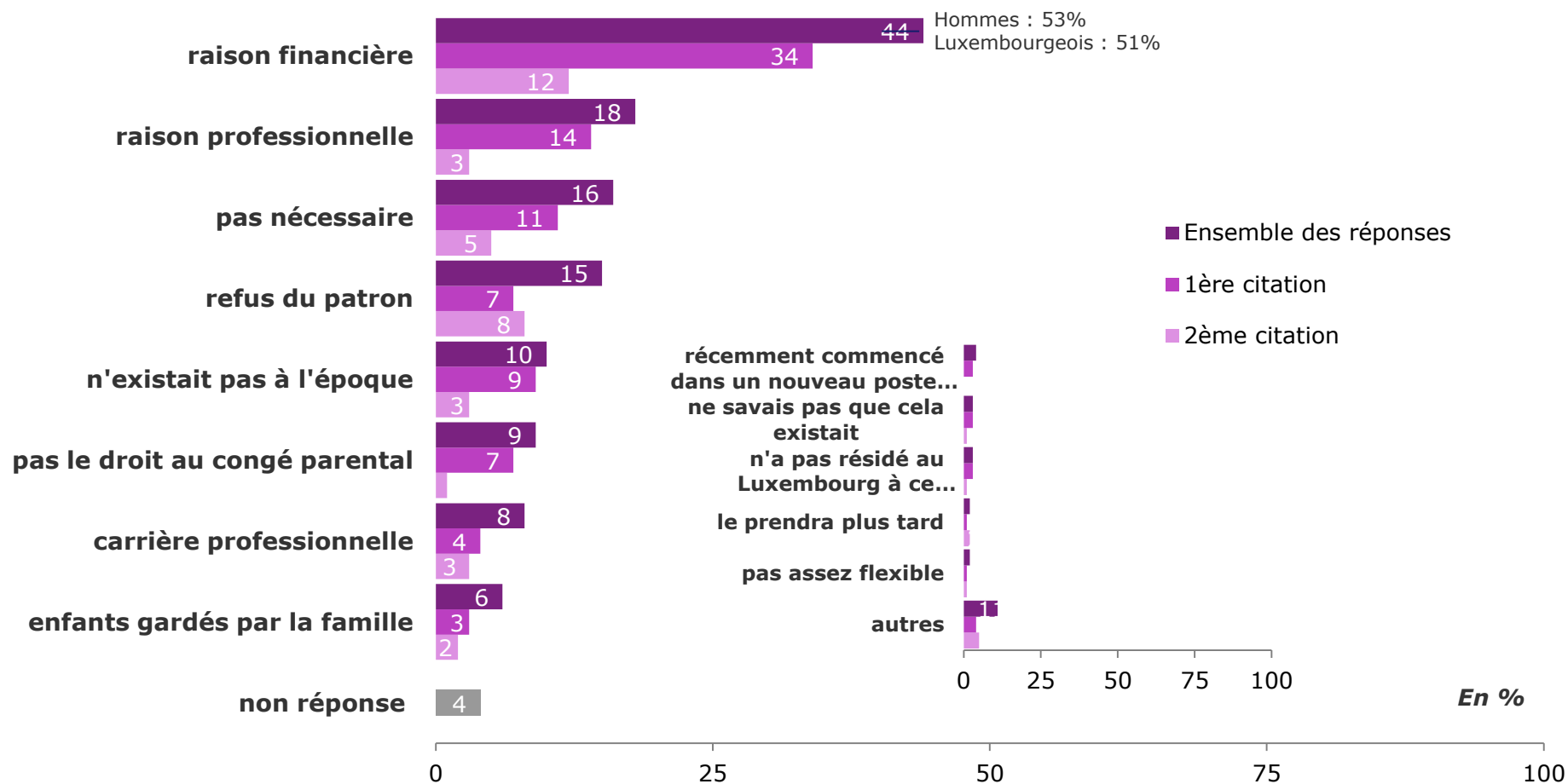
Disposition à prendre le congé parental s'il avait été organisé différemment par la loi



Base : Personnes qui n'ont pas pris le congé parental à la naissance de leurs enfants

Q9. Auriez-vous été intéressé, disposé, ou auriez-vous eu envie de prendre le congé parental s'il avait été organisé différemment par la loi, respectivement si votre employeur avait eu une autre attitude par rapport à la question?

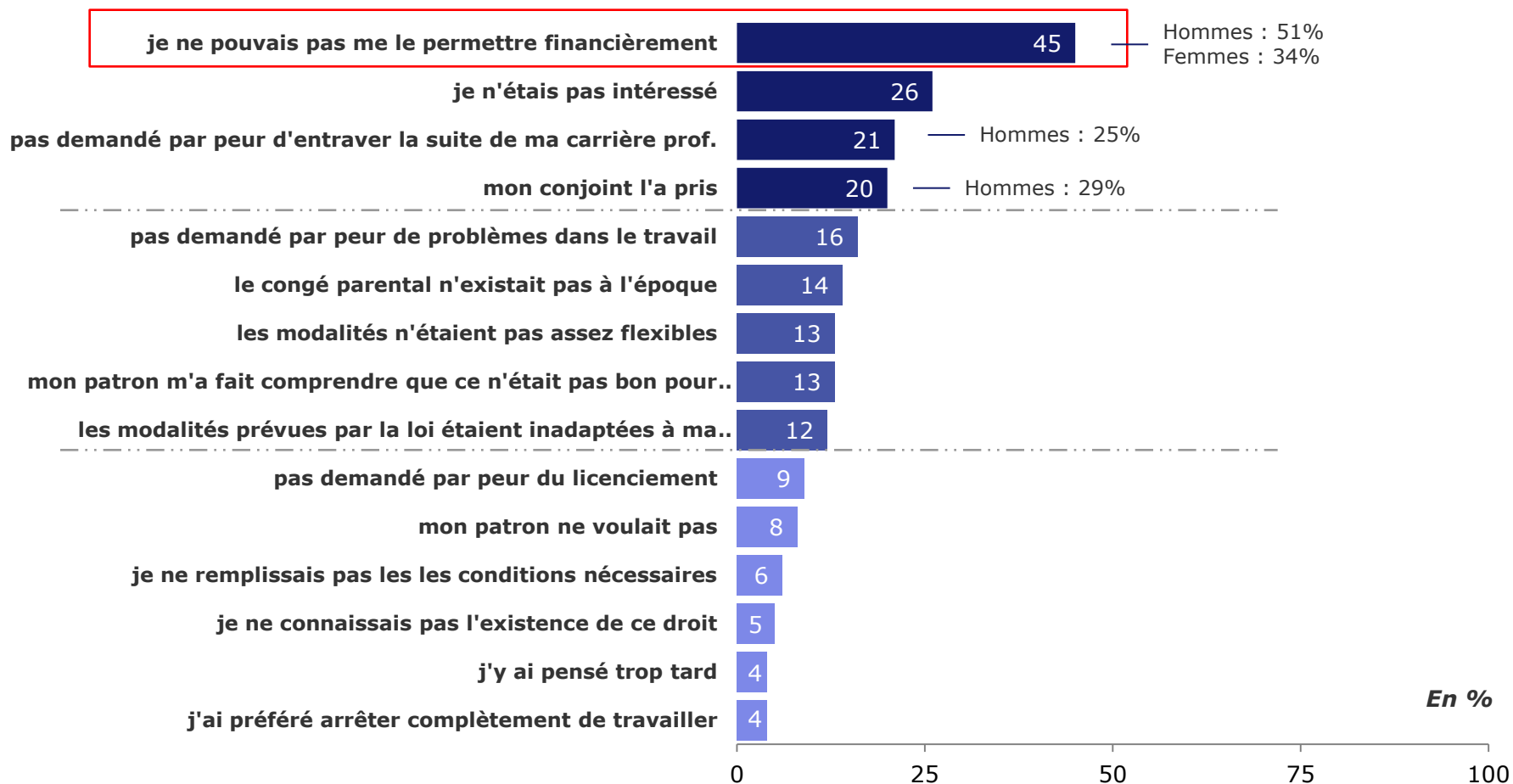
Raisons spontanées pour lesquelles le congé parental n'a pas été pris à la naissance d'un/tous les enfants



Base : Personnes qui n'ont pas pris le congé parental à la naissance de leurs enfants

Q7. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons vous n'avez pas pris de congé parental à la naissance d'un de vos enfants, respectivement de tous vos enfants? Veuillez donner vos raisons par ordre d'importance.

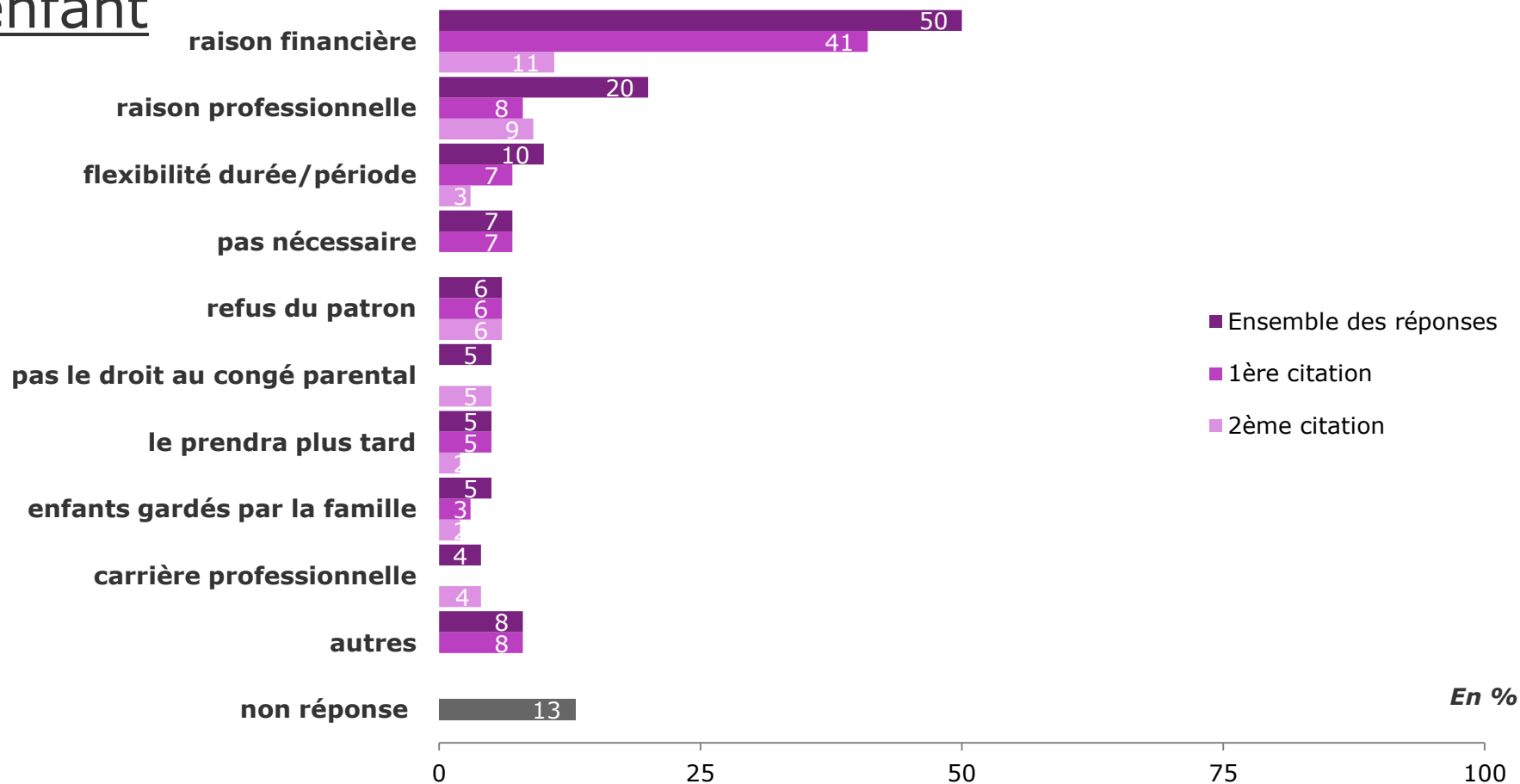
Raisons (liste à l'appui) de la non-utilisation du congé parental à la naissance des enfants



Base : Personnes qui n'ont pas pris le congé parental à la naissance de leurs enfants

Q8. Et parmi les raisons suivantes quelles sont celles qui ont fait que vous n'avez pas pris de congé parental à la naissance de vos enfants, respectivement de tous vos enfants?

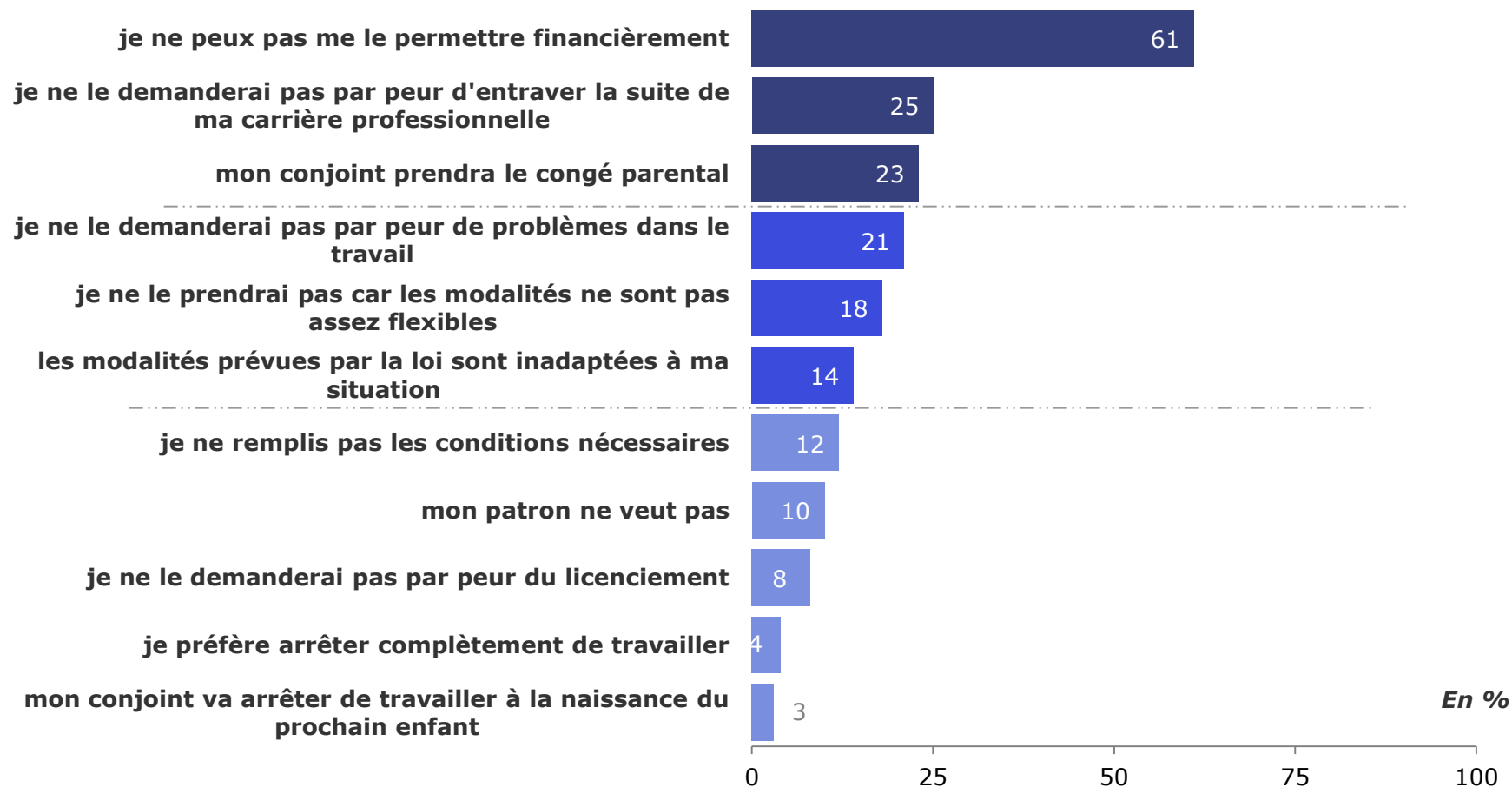
Raisons spontanées pour lesquelles il n'est pas prévu de prendre le congé parental à la naissance du prochain enfant



Base : Personnes qui envisagent d'avoir des enfants sans prendre de congé parental

Q14. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons vous ne prévoyez pas actuellement de prendre le congé parental à la naissance du prochain enfant que vous envisagez d'avoir ? Veuillez indiquer vos raisons par ordre d'importance.

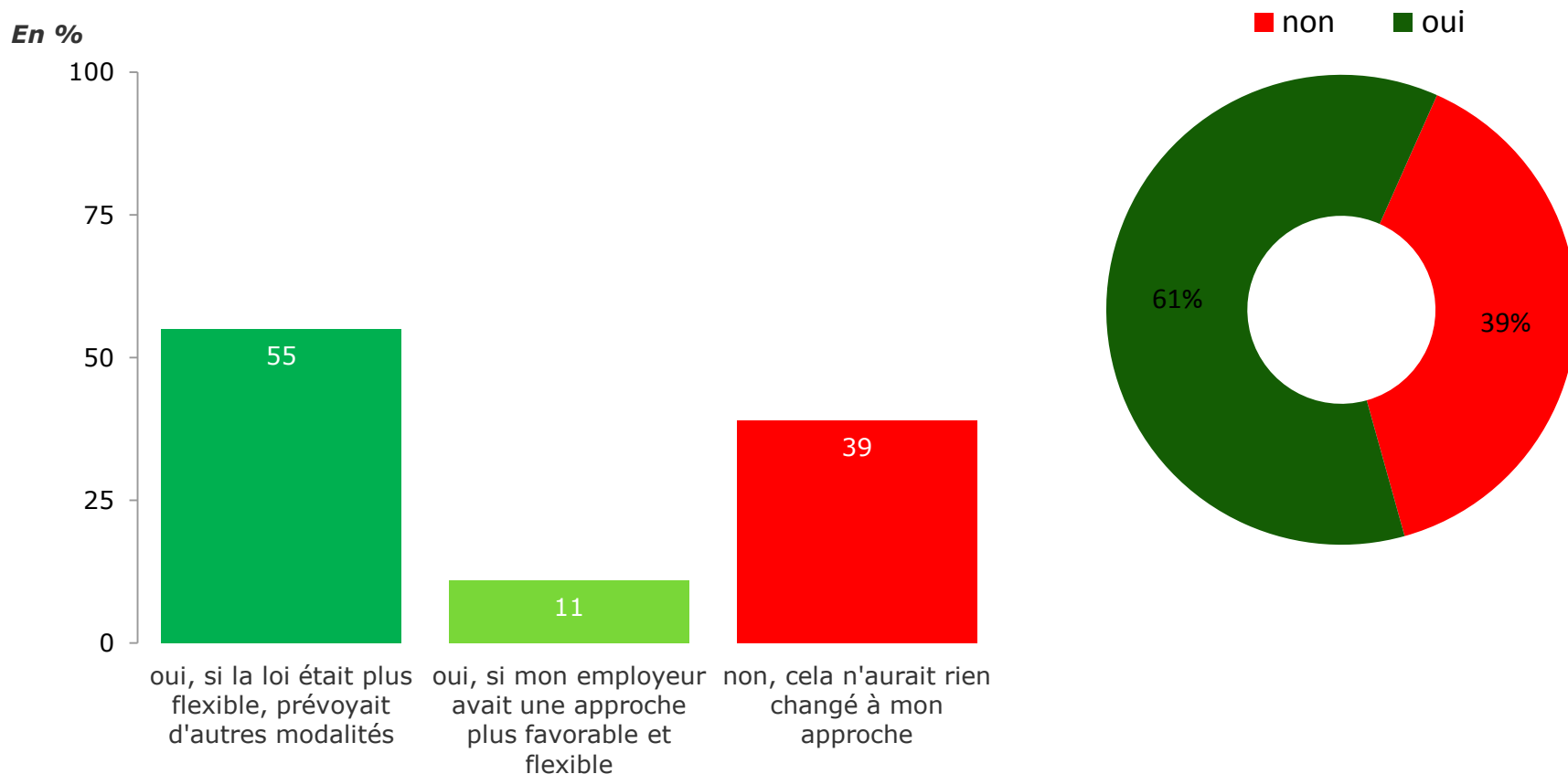
Raisons (liste à l'appui) qui font que le congé parental n'est pas prévu à la naissance du prochain enfant



Base : Personnes qui envisagent d'avoir des enfants sans prendre congé parental

Q15. Parmi les raisons suivantes quelles sont celles qui font que vous ne prévoyez actuellement pas de prendre le congé parental à la naissance du prochain enfant que vous envisagez d'avoir ?

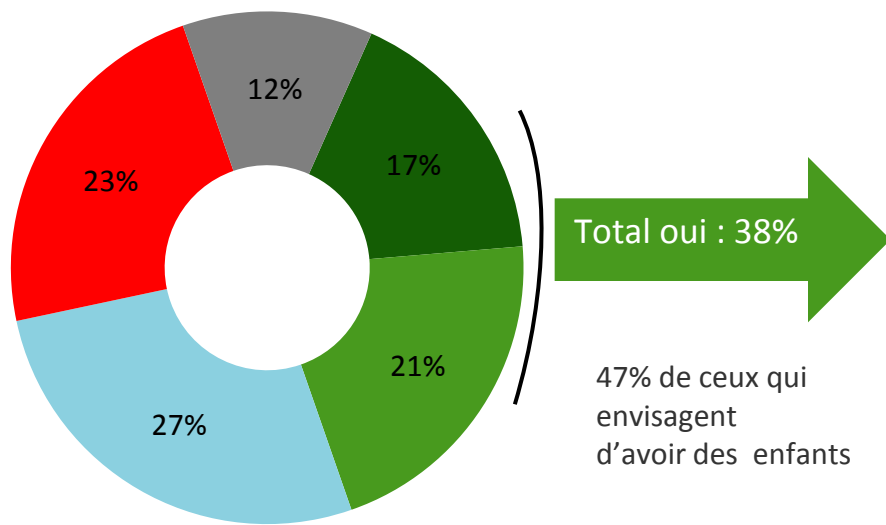
Disposition à prendre le congé parental s'il était organisé différemment par la loi, respectivement si l'employeur avait une autre attitude



Base : Personnes qui envisagent d'avoir des enfants sans prendre de congé parental

Q16. Seriez-vous intéressé, disposé, ou auriez-vous envie de prendre le congé parental s'il était organisé différemment par la loi, respectivement si votre employeur avait une autre attitude par rapport à la question?

Opinion sur la nécessité de réformer la loi actuelle sur le congé parental



- oui, très certainement
- oui, ce serait indiqué
- peut-être
- non, pas de nécessité
- ne sait pas le dire

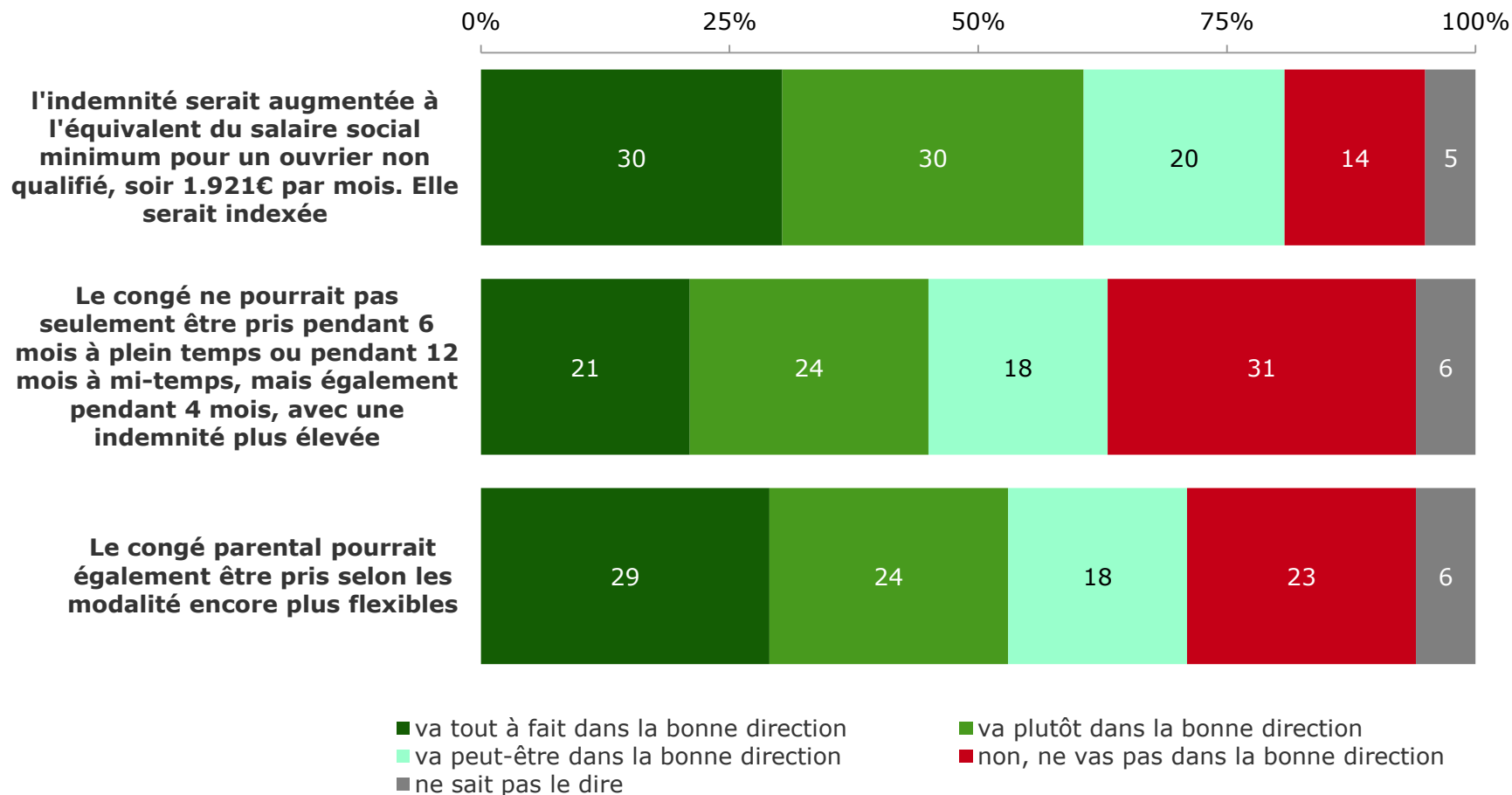
Base : Tous

Q19. Estimez-vous que la loi actuelle sur le congé parental doit être réformée?

Q20. Quelles seraient à vos yeux et en fonction de vos besoins et intérêts personnels, les modalités idéales du congé parental à l'avenir ? Pensez entre autres aux facteurs suivants que sont : - la durée du congé parental - l'aménagement du temps de travail - l'indemnité

Modalités idéales du congé parental à l'avenir	
Durée du congé parental plus flexible	33%
Aménagement du temps de travail	19%
Indemnité plus élevée	18%
Durée du congé parental plus longue	15%
Indemnité à adapter au salaire	14%
Durée du congé parental	8%
Garanties pour le poste de travail	5%
Possibilité que les 2 parents puissent le prendre simultanément	4%
Horaires flexibles	4%
Durée du congé parental plus courte	4%
Possibilité de prendre le congé parental au-delà des 5 ans de l'enfant	1%
Possibilité de prendre le congé parental avec toutes sortes de contrat de travail	1%
Autre	11%
Non réponse	5%

Avis sur la réforme envisagée du congé parental

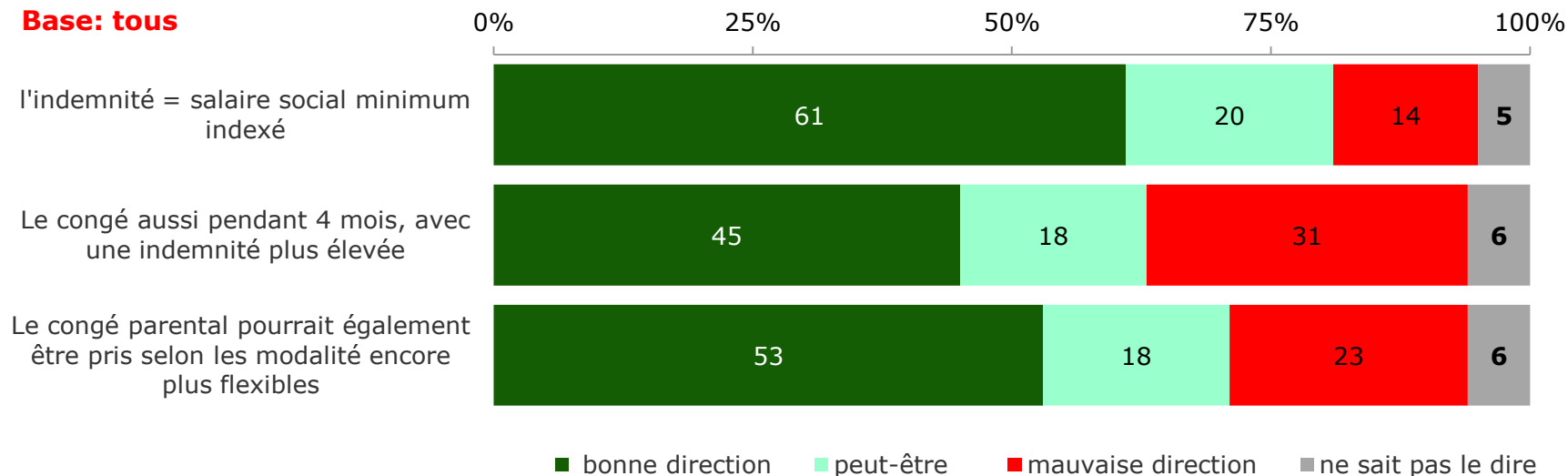


Base : Tous

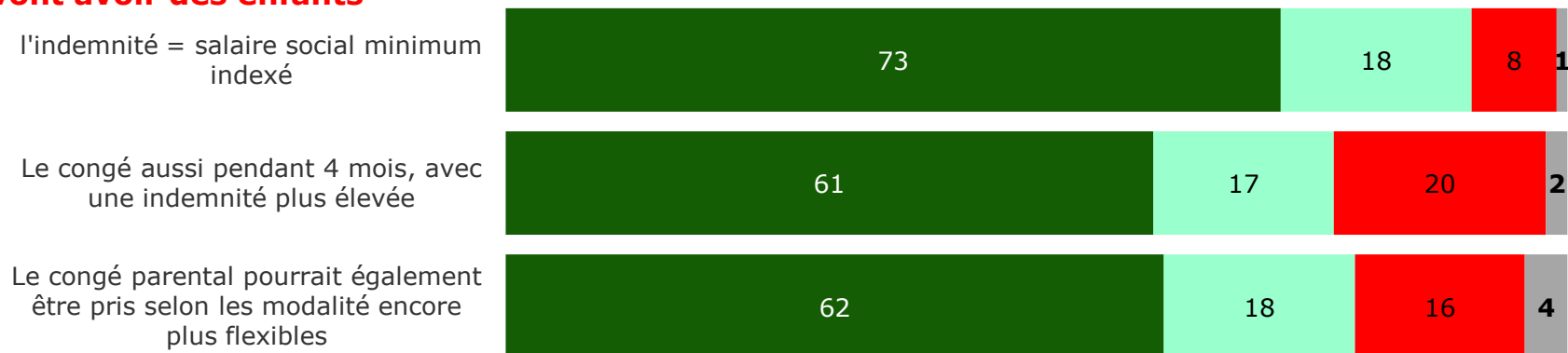
Q21. Dans quelle mesure estimez-vous que les propositions suivantes vont dans la bonne direction ou non pour réformer le congé parental?

Avis sur la réforme envisagée du congé parental

Base: tous

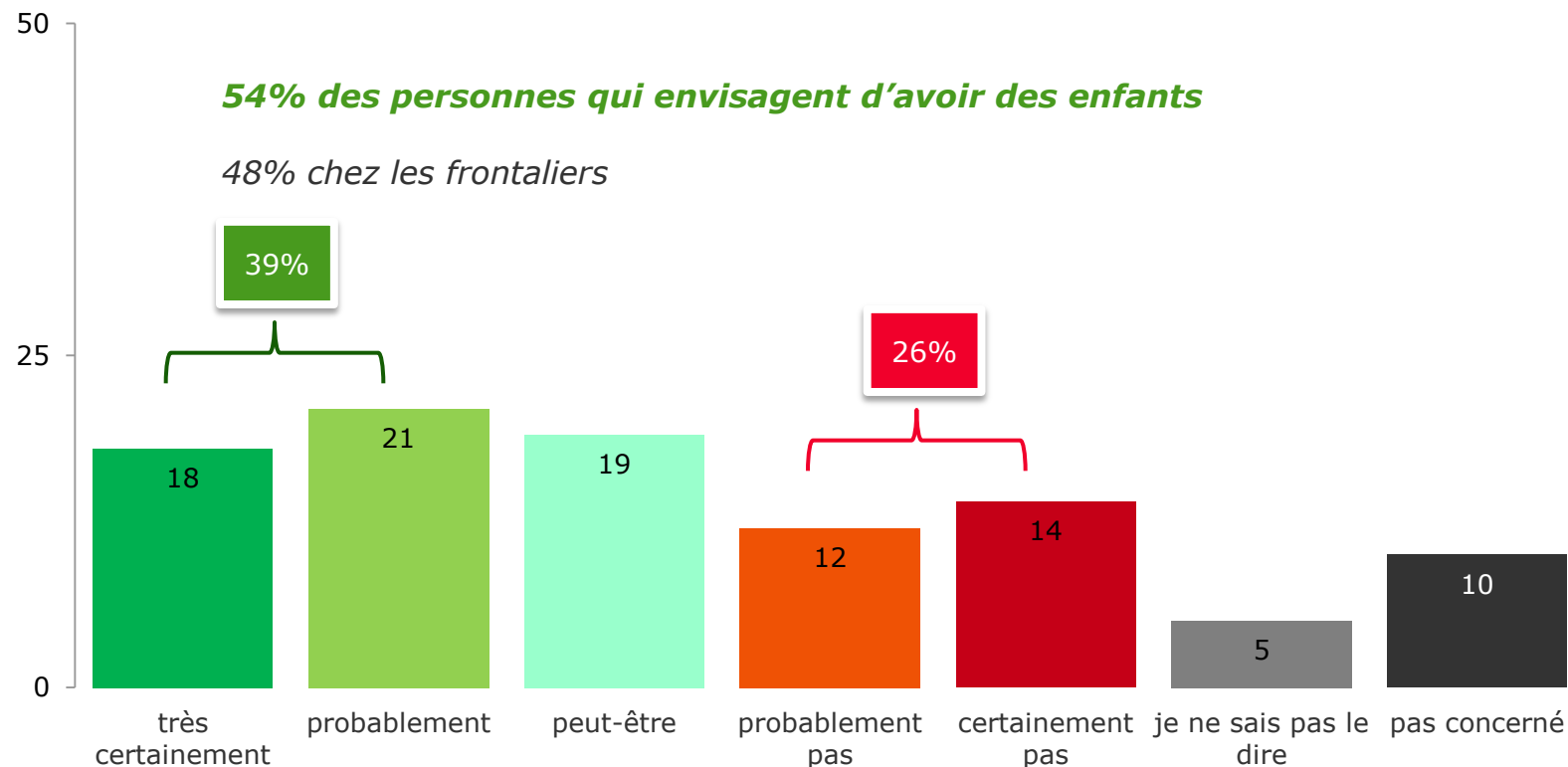


Base: personnes qui vont avoir des enfants



Q21. Dans quelle mesure estimez-vous que les propositions suivantes vont dans la bonne direction ou non pour réformer le congé parental?

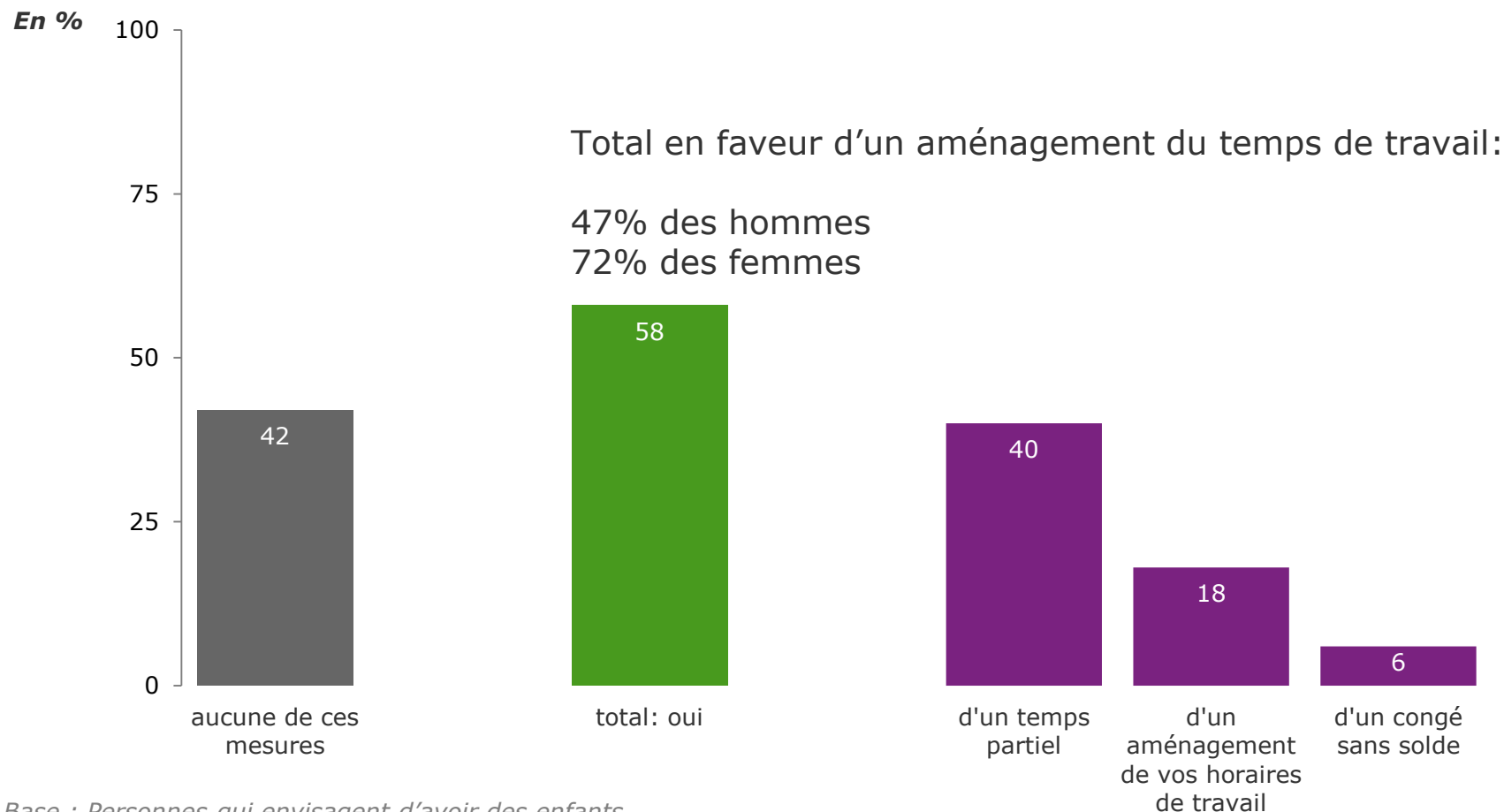
Est-ce que les dispositions nouvelles envisagées dans la réforme auraient incité / inciteront à prendre davantage le congé parental ?



Base : Tous

Q22. Le congé parental sera donc réformé : l'indemnité sera augmentée et la durée adaptée aux besoins et possibilités de chacun (possibilité de prendre p.ex. 4 mois avec une indemnité plus élevée, respectivement un ou deux jours par semaine après 2 mois plein....). Ces mesures de réformes prévues vous inciteront-elles / vous auraient-elles incités personnellement à prendre davantage le congé parental à l'avenir que si la loi actuelle était maintenue ?

Aménagement du temps de travail souhaité après la venue du prochain enfant:



Base : Personnes qui envisagent d'avoir des enfants

Q23. Voudriez-vous idéalement bénéficier après la naissance d'un futur enfant ou après le congé parental consécutif ...